

Police administrative 2026 : un concept novateur de sécurité et de proximité

Sécurité, proximité et maîtrise des coûts : la Municipalité de Moutier a présenté le 14 mars dernier son concept novateur de Police administrative en lien avec le transfert de la ville dans la République et Canton du Jura.

On le sait, la sécurité publique est l'une des préoccupations majeures, tant des autorités que de la population de Moutier. Dans le contexte du transfert de la ville dans le Jura, plusieurs interventions au Conseil de Ville, mais aussi au Parlement jurassien, témoignent de la portée politique de ce dossier. Bien conscient de ces enjeux, le Conseil municipal a entrepris les premiers travaux en lien avec la réorganisation de la police dès la fin 2021.

Police municipale ? Oui mais...

Sachant qu'à Moutier la perspective d'une reconstitution d'une police municipale avait été évoquée lors des deux campagnes en vue des votes sur l'appartenance cantonale, la stratégie des autorités de Moutier a été et est toujours particulièrement scrutée. Mais au vu des incertitudes sur l'avenir de l'organisation de la police au niveau du canton du Jura, le Conseil municipal s'est interdit d'investir tête baissée dans un corps de police municipale coûteux et menacé de disparition à moyen terme. Pour rappel, le Gouvernement jurassien défend depuis quelques années une politique qui tend à la création d'une police unique, à l'image du système qui prévaut depuis la fin des années 2000 dans le canton de Berne.

L'idée a dès lors été de repenser le fonctionnement de l'actuelle Police administrative, et de s'entendre sur un contrat de ressources avec la Police cantonale jurassienne. Tout cela dans

un concept de sécurité de proximité qui respecte les bases légales et dont les coûts sont maîtrisés.

Présence en uniforme

Concrètement, les compétences de la Police administrative seront renforcées et la présence en uniforme en ville sera davantage visible. Outre la verbalisation en lien avec le stationnement, la Police administrative pourra intervenir sur des cas d'incivilités comme le littering par exemple. En matière de prévention, on notera qu'il appartiendra à la future Police administrative de dispenser les cours d'éducation routière en milieu scolaire, sous la direction de la Police cantonale. Enfin, une véritable police des constructions verra le jour. A cet égard, le Conseil municipal se félicite de présenter un concept qui tienne expressément compte des attentes légitimes de la population.

En matière de dotation en personnel, la future Police administrative pourra compter sur 4 EPT (emplois à plein temps) au lieu de 2 aujourd'hui. Le contrat de ressources avec la Police cantonale jurassienne, actuellement en phase de finalisation, prévoit 3.8 EPT contre 4 actuellement avec la police bernoise. Pour rappel, ces tâches policières de proximité sont en quelque sorte « commandées » par la Municipalité, selon ses besoins.

Du point de vue financier, la charge brute de l'organisation 2026 de la Police administrative est légèrement plus basse qu'actuellement (404'000 fr. au lieu de 424'000 fr.).

Au niveau formel, le Conseil de Ville a validé le projet le 31 mars dernier. Le Parlement jurassien devra encore se prononcer, en principe cet été.



Roland Moritz, responsable de la Police administrative, Clément Piquerez, Conseiller municipal en charge de la sécurité publique et Patrick Cerf, chef de projet « Transfert » ont présenté un concept qualifié de « novateur » à la presse.